

Une zone humide zappée par l'hippodrome

À Treillières, les milieux sont parfois malmenés. Deux plaintes contre X ont été déposées par l'association Bretagne vivante.

Il est là, situé un peu à l'écart de la Départementale 537, qui relie Treillières à Nantes. Un champ comme il en existe des dizaines dans cette zone bocagère, avec quelques arbres épars.

À l'intérieur de cette vaste prairie de six ou sept hectares, au lieu dit le Pigeon-blanc, on distingue encore les piquets blancs qui ont permis de délimiter l'hippodrome d'un jour, dimanche 2 septembre, pour la traditionnelle fête organisée dans la commune par l'association Treillières à cheval.

Certes, cette fête équine annuelle n'est plus aussi prisée que par le passé (à Treillières, tout le monde a encore en mémoire des fêtes qui attiraient jusqu'à 15 000 personnes, avec Léon Zitronne en guest star), mais elle a le mérite d'exister et de créer de l'animation.

« Une infraction caractérisée »

Sauf que la fête vire à l'aigre pour la commune. Bretagne vivante, une association de protection de la nature, a en effet déposé plainte contre X pour infraction à la loi sur l'eau et au plan local d'urbanisme.

Pour l'association de défense de l'environnement, cet hippodrome n'aurait jamais dû voir le jour. Et pour cause : il serait installé pile-poil sur une zone humide parfaitement connue, avec bois, haies et un petit ruisseau.

« Personne ne peut l'ignorer, dit



L'hippodrome, où se déroulaient le 2 septembre les courses hippiques de Treillières, aurait été aménagé sur une zone humide, dénonce Bretagne vivante, qui a déposé plainte contre X.

CRÉDIT PHOTO : OUEST-FRANCE

Romain Écorchard, de Bretagne vivante, car l'inventaire, qui date de 2012, a été annexé au Plan local d'urbanisme (Plu). Pour nous, l'infraction au code de l'environnement est caractérisée. »

Au printemps et à l'été 2017, des centaines de tonnes de terre ont en effet été transportées ici pour remblayer et faire disparaître cette zone humide du paysage. Le tout, pour permettre la tenue de cette manifestation hippique.

À qui la faute ? Pas à la mairie, assure Alain Royer, le maire divers droite. « La municipalité n'a jamais donné son accord pour ce remblaiement. Nous n'avons rien à voir dans cette histoire. »

L'élue dédouane sa collectivité et se fait compréhensif vis-à-vis de l'association organisatrice, qui a piloté le remblaiement. « Ils sont comme ils sont, dit-il en parlant des adhérents, mais il n'y avait aucune intention de nuire de leur part. Ils ont agi de bon-

ne foi. » « On a peut-être commis une erreur, veut bien admettre Didier Gallon, président de Treillières à cheval, mais pour nous, il n'y avait pas de zone humide, et jamais nous n'avons voulu porter atteinte à l'environnement. »

Alain Royer se montre moins indulgent avec son opposition municipale, qu'il accuse de « récupération politique », sur fond de municipales 2020.

Un malheur n'arrivant jamais seul, la commune est aussi soupçonnée d'avoir transformé l'ancienne gravière du Bossin en véritable décharge, accueillant gravats et autres déchets du bâtiment. « Elle existe depuis trente ans, assure le maire. Elle est parfaitement connue et réglementée. »

Une lecture un peu idyllique pour Bretagne vivante, qui a déposé une autre plainte contre X, cette fois pour infraction à la législation sur les installations classées protection de l'environnement.

« Dans le Plu, remarque Romain Écorchard, le lieu est identifié comme un espace boisé et classé. » Sans attendre les conclusions de la justice, le maire promet de corriger le tir. « Nous allons faire des propositions pour réaménager le site », promet-il. « S'il faut remettre en état le site du Bossin, plus l'hippodrome, ça va coûter cher à la commune », craint Emmanuel Roux, chef de file de l'opposition.

Philippe ÉCALLE

Le « plein-emploi » à la cour d'appel de Rennes

C'est en ces termes que Xavier Ronsin, premier président, a commenté la rentrée judiciaire. Il annonce la création d'une 12^e chambre correctionnelle grâce à l'arrivée de nouveaux magistrats.

À la cour d'appel de Rennes, compétente sur les quatre départements bretons et le Maine-et-Loire.

'bec, a donc été entendu. « Nous sommes en sous-effectifs et les